



Divorce des deux personnes étrangères

Par **Clauditazp**, le **06/07/2009** à **06:59**

Bonjour,
je voudrais me renseigner sur les démarches à suivre pour deux personnes étrangères, qui se sont mariées en France et qu'à cette époque (il y a 20 ans) étaient réfugiées politiques. Actuellement elles vivent dans leur pays d'origine le Chili et là bas ne peuvent pas effectuer ces démarches, il faut que cela soit fait ici car ils se sont mariées ici. Je vous remercie de l'aide que vous pourrez m'apporter.